

Tour des Gorges de la Méouge au départ de Saint-Pierre-Avez en traversant l'intégralité de la crête de la Montage de Saint-Cyr, afin de réaliser un itinéraire un peu plus sportif.

Durée	9h 25	Difficulté	Difficile
Distance	21,04 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	1 198 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	1 193 m	Commune	Saint-Pierre-Avez (05300)
Point haut	1 383 m	Régions	Alpes, Baronnies, Dauphiné
Point bas	549 m		



Trace n° 774242

Description

Accès : à partir de [Barret-sur-Méouge](#), prendre la D124a (route sinueuse montante et étroite, attention 2 véhicules ne peuvent pas se croiser) et aller sur [Saint-Pierre-Avez](#).

Se garer sur le petit parking à droite avant l'entrée du village, l'aire de stationnement est indiquée par un panneau "Parking départ randonnée et VTT". Le parking se situe face à une aire de jeu (terrain de basket) grillagée.

(D/A) Du parking, débiter la randonnée en prenant la direction du village en remontant la route goudronnée.

(1) Prendre la rue à gauche, en suivant l'indication du panneau de bois "Antonaves, Gorges de la Méouge". Après quelques hectomètres, rejoindre le GRP® (Tour du Buëch), balisage Jaune-Rouge, sur une piste carrossable.

Le GRP® va être suivi jusqu'à [Antonaves](#) afin de longer les [Gorges de la Méouge](#). Négliger trois départs consécutifs à droite et continuer sur la piste carrossable.

(2) À Serre Beylon, continuer tout droit direction "Gorges de la Méouge" en poursuivant sur le GRP®, balisage Jaune-Rouge. La piste carrossable devient un sentier. Celui-ci serpente le long de la rivière principalement au-dessus (falaise) de la rivière et de temps en temps à fleur d'eau. Le sentier du GRP® est très régulièrement balisé (Jaune Rouge). Sur le premier quart du parcours jusqu'à Antonaves, de nombreuses petites cascades sont traversées en léger dévers.

(3) Après presque 2 km, arriver au niveau d'un promontoire, admirer la vue au-dessus des gorges. Poursuivre le sentier au-dessus des gorges pour arriver à un premier pont qui permet le franchissement de la Méouge où il est possible d'accéder facilement au bord de la rivière.

(4) Rester toujours sur la rive droite (sens descendant de la rivière) puis poursuivre sur le GRP® environ 800 m afin d'arriver près de la cascade.

(5) Faire un arrêt afin de regarder la cascade. Attention au bord de falaise ! Le GRP® arrive à proximité d'un pont roman.

(6) Réaliser un aller/retour en descendant sur le pont roman, puis poursuivre le GRP® à gauche sur le sentier jusqu'à Antonaves. L'arrivée sur Antonaves s'effectue sur une petite route goudronnée.

(7) À Antonaves, suivre la direction "Pic Saint-Cyr". Prendre, à droite, la route goudronnée montante se transforme en piste carrossable. Après deux virages successifs arriver à une fourche.

(8) Suivre à droite la direction "Site d'Escalade" et "Saint-Pierre-Avez". Le balisage devient Jaune. On quitte le GRP® (Tour du Buëch).

(9) À la fourche, marquant l'entrée de "La Plaine", poursuivre à gauche la direction "Pic Saint-Cyr". Balisage Jaune. Rester sur la piste principale en suivant le balisage Jaune et en ignorant les 2 départs à droite.

(10) À la sortie de "La Plaine", prendre la piste à droite "Saint-Pierre-Avez". Balisage Jaune. La piste se transforme en sentier montant régulièrement. Ignorer le départ à gauche à la cote 889 (sentier peu marqué redescendant sur "la Plaine").

Points de passage

- D/A Départ Parking randonnée et VTT**
N 44.259459° / E 5.760175° - alt. 741 m - km 0
- 1 À gauche (panneau en bois)**
N 44.257327° / E 5.760674° - alt. 761 m - km 0.26
- 2 Serre Beylon**
N 44.26255° / E 5.764496° - alt. 712 m - km 1.83
- 3 Belvédère - Gorges de la Méouge**
N 44.270024° / E 5.776389° - alt. 648 m - km 3.77
- 4 Pont sur la Méouge - Méouge (rivière) - Affluent du Buëch**
N 44.279071° / E 5.787953° - alt. 568 m - km 5.8
- 5 Cascade**
N 44.278099° / E 5.791874° - alt. 562 m - km 6.69
- 6 - Pont roman (Méouge)**
N 44.27762° / E 5.793041° - alt. 549 m - km 6.84
- 7 Antonaves centre**
N 44.267006° / E 5.804168° - alt. 626 m - km 8.54
- 8 À droite balisage Jaune**
N 44.266714° / E 5.801836° - alt. 656 m - km 8.78
- 9 À droite site d'escalade**
N 44.271489° / E 5.796134° - alt. 741 m - km 9.56
- 10 À droite vers Saint-Pierre-Avez**
N 44.271327° / E 5.793988° - alt. 779 m - km 10.03
- 11 À gauche vers Pic Saint-Cyr**
N 44.2653° / E 5.78084° - alt. 932 m - km 11.45
- 12 À l'Ourse, à droite**
N 44.264463° / E 5.783865° - alt. 1 000 m - km 11.79
- 13 Crête Saint-Cyr**
N 44.257365° / E 5.791388° - alt. 1 177 m - km 12.95
- 14 Sommet du - Pic de Saint-Cyr (1365 m)**
N 44.244096° / E 5.790129° - alt. 1 340 m - km 14.48

(11) Prendre le chemin à gauche au panneau en bois, indiquant "Pic Saint-Cyr". Il n'y a pas de balisage sur quelques hectomètres, mais le sentier est parfaitement marqué.

(12) À "l'Ourse", poursuivre à droite en suivant la direction "Pic Saint-Cyr". Le sentier monte plus fortement au travers de la forêt. Balisage Jaune. Poursuivre sur le sentier ascendant jusqu'à atteindre la crête et la suivre à droite.

(13) Arrivé à la "Crête Saint-Cyr", continuer tout droit en suivant "Col Saint-Pierre". Le sentier monte progressivement et serpente sur les crêtes au travers d'un pâturage d'altitude sans clôture apparente. Balisage Jaune.

(14) Faire un aller/retour sur le sommet du "Pic de Saint-Cyr" et reprendre le sentier qui descend à gauche avec le balisage Jaune. La descente s'effectue sur un sentier étroit jusqu'au Col de Saint-Pierre.

(15) Poursuivre alors tout droit direction "Salerans". Le balisage devient Jaune-Rouge et Jaune. Le sentier monte sur les premiers hectomètres jusqu'au Col de Blauri. On se retrouve dans les bois.

(16) Au "Col de Blauri", prendre le chemin à droite direction "Col de Garasse". Le balisage devient Jaune uniquement. Le sentier en sous-bois devient beaucoup plus large (limite piste forestière). Poursuivre sur la piste principale et ignorer le départ à gauche sur un sentier plus étroit à 250 m du Col du Vieux Bus.

(17) Au "Col du Vieux Bus", suivre à droite "Saint-Pierre-Avez", balisage Jaune. Avant de repartir, regarder l'épave du vieux bus. La descente se fait sur une piste carrossable. Ignorer les départs à gauche et à droite rencontrés afin de rester sur la piste principale.

(18) À "Cattiou", poursuivre tout droit en suivant la direction de "Saint-Pierre-Avez". La piste continue à descendre progressivement. Négliger tous les départs et continuer sur la piste forestière principale qui descend jusqu'à Saint-Pierre-Avez. La piste est large et carrossable.

(19) Arrivée à Saint-Pierre-Avez, passer devant le lavoir, puis continuer tout droit en suivant "Pont de Saint-Pierre-Avez". À l'intérieur du village, le parcours s'effectue sur une route goudronnée afin de rejoindre le parking (D/A).

● 15 - Col de Saint-Pierre (1269 m)

N 44.241828° / E 5.79077° - alt. 1 276 m - km 14.88

● 16 Col de Blauri

N 44.238446° / E 5.787835° - alt. 1 365 m - km 15.36

● 17 Col du Vieux Bus

N 44.23636° / E 5.767939° - alt. 1 280 m - km 17.16

● 18 Cattiou

N 44.244041° / E 5.768165° - alt. 1 013 m - km 18.63

● 19 Lavoir

N 44.256176° / E 5.76148° - alt. 769 m - km 20.63

📍 D/A Retour Départ Parking randonnée et VTT

N 44.259452° / E 5.760189° - alt. 741 m - km 21.04

Informations pratiques

Des fontaines sont présentes au centre du village de Saint-Pierre-Avez et de Antonaves.

Le PR® longeant les gorges en sortie de Saint-Pierre-Avez traverse plusieurs cascades. L'hiver, celles-ci peuvent donc être gelées. Les traversées peuvent être délicates sur un chemin étroit en léger dévers (présences de quelques éboulis).

Chiens à proscrire : traversée d'un pâturage où les animaux sont en semi-liberté sur la Crête de Saint-Cyr.

Parcours réalisé à bon rythme en 5h avec pause repas. La traversée des gorges dure 2h (hors pied dans l'eau ou arrêt baignade).

À voir

Belvédère au dessus des gorges (3)

Cascade sur la Méouge (attention en bord de falaise) (5)

Pont roman enjambant la Méouge (6)

Carcasse d'un vieil autobus (17)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-gorge-de-la-meouge-crete-saint-cyr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.